

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 45
- présents suppléants : 3
- procurations : 14
- votants : 60
- suffrages exprimés : 55
- abstentions : 5
- pour : 55
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/032

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric LUVISITTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Danièle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONSO, Nicolas TOURON, Jean Pierre CABOS, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE à Joëlle ABADIE, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Jean-Marc DUPOUY à Jean-Claude JACOMET, Jean-Marie VIGNES à Nicolas TOURON, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Jean-Charles LAUREYS à Alain PIASER, Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Stéphanie LAGLEIZE à Jean-Marie DA BENTA, Pascal AUDIC à Pierre DUMAINE, Sylvie ORTEGA à Régine SARRAT, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Valérie DUPLAN à Serge SOHIER et Gérard SABATHIE à Dominique DEMIMUID,

Absents excusés : Pascale LEONARD, Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Xavier SARGUINET, Monique KATZ, Bernadette GACHASSIN, Patricia CORREGE, André QUINON, Geneviève PFIMLIN, Nathalie SALCUNI, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Sandrine DURAN, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL et Jean-Paul COMPAGNET.

Objet : Finances - Approbation du compte administratif 2023 du Budget Principal

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire désigne Philippe SOLAZ pour présider l'adoption du compte administratif 2023 du budget principal.

Il propose d'adopter le compte administratif 2023 du budget principal et demande de bien vouloir en délibérer.

Le compte administratif 2023 peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | |
|---|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Prévu (€) | Réalisé (€) | Prévu (€) | Réalisé (€) |
| Dépenses de l'exercice 2023 | 10 842 113 | 7 834 467.74 | 12 824 699 | 1 382 069.74 |
| Recettes de l'exercice 2023 | 10 842 113 | 9 237 377.17 | 12 824 699 | 1 425 453.13 |
| Résultats reportés 2022 | | 1 787 289.10 | | -171 999.35 |
| Recettes Intégration du résultat du SMPL par opération d'ordre non budgétaire | | 90.80 | | 56 552.79 |
| Résultats de clôture 2023 | | 3 190 289.33 | | -72 063.17 |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président de séance entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (55 pour – 5 abstentions : Joëlle ABADIE et le pouvoir de Hervé CARRERE, Laurent LAGES et le pouvoir de Philippe LACOSTE et Christine MONLEZUN)

DECIDE

- D'adopter le compte administratif 2023 du Budget Principal tel que présenté ci-dessus.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Affichée le 26 MARS 2024
Publiée le 26 MARS 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
- délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065200070787-20240314-2024-032-B
Date de télétransmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024